



Réservation de la salle Dansereau

Date de location: _____

Trousseau de clés: #1 #2 #3 #4

Nom de la personne responsable de la location: _____

J'ai lu et accepte les termes du contrat qui sont affichés à l'endos de ce document,
en ce jour __du mois de _____de l'année 202 _____

En prenant possession des clés, je m'engage à les rapporter dans le 24 heures qui
suivent la date de la réservation. À ce moment, le centre Dansereau s'engage à
rembourser le dépôt de 150, après vérification des lieux si aucun bris n'est constaté,
dans un délai de 4 jours suivant la remise des clés.

Merci de votre collaboration afin de garder nos lieux propres !

Signature du locataire : _____ date: _____

Signature du directeur de Dansereau: _____

date: _____



TERMES DU CONTRAT

- Le locataire est tenu d'occuper seulement les lieux qui lui sont loués et de respecter les jours et heures d'occupation prévus au présent contrat.
- **Le locataire doit être présent en tout temps** sur les lieux. Il est tenu d'occuper et d'utiliser de façon adéquate et respectueuse les locaux et les équipements loués et de respecter la capacité maximale des lieux.
- Le locataire ne peut sous-louer les lieux, ni céder ou transférer à quiconque son droit d'usage.
- **Le locataire n'a pas le droit d'utiliser un BBQ ou un fumoir sur la galerie ainsi qu'un poêle à fondue à l'alcool.**
- **Le locataire doit assumer la responsabilité et les frais de tous dommages commis** dans le cadre de sa location à l'immeuble, aux meubles ou accessoires se trouvant dans et autour des lieux loués. Il s'engage à signifier tous bris constatés sur les lieux.
- **Le locataire s'engage à remettre les lieux dans l'état où ils se trouvaient à son arrivée, soit:**
 - **enlever toute décoration utilisée dans le cadre de son activité (à noter que seule la gommette bleue adhésive est permise);**
 - **vider les poubelles et jeter les ordures dans les bacs extérieurs prévus à cette fin;**
 - **remplir les chaises et les tables;**
 - **vérifier si tous les appareils électroménagers sont éteints, si tous les robinets sont fermés et si toutes les portes sont verrouillées avant de quitter les lieux.**
- Le locataire assure la responsabilité de toute réclamation de quelque nature que ce soit pour des objets perdus ou volés dans le cadre de la location visée par le présent contrat.
- Il est interdit de consommer ou de vendre de l'alcool sur les lieux loués. À défaut, le locataire doit demander le permis de réunion approprié à la Régie des alcools, des courses et des jeux et le présenter à la réception du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire avant la tenue de son activité.
- Il est défendu de fumer dans un rayon d'au moins de neuf mètres des lieux loués.
- Il est également défendu de faire entrer tout animal à l'intérieur de la salle louée, à l'exception d'un chien guide ou d'assistance détenant une attestation reconnue par la Fondation Mira, la Fondation PACCK ou la Fondation des Lions.
- Le locataire doit se conformer à la réglementation de la Ville concernant le bruit, c'est-à-dire d'éviter de faire du bruit susceptible de troubler la paix et le bien-être du voisinage entre 23 h et 7 h.
- Le locateur a accès en tout temps aux lieux loués. Il peut annuler ou interrompre sur-le-champ, sans indemniser le locataire, toute activité qui pourrait dégénérer en désordre.
- Toute annulation est assujettie à des frais administratifs de 15 \$ et doit être signifiée par courriel (info@centredansereau.com) au moins cinq jours ouvrables avant la tenue de l'activité, faute de quoi, la totalité des frais de location sera facturée au locataire.

DANS LE CAS DE NON-RESPECT DES TERMES ET CONDITIONS DU PRÉSENT CONTRAT, LE LOCATEUR PERDRA SON DÉPÔT DE SÉCURITÉ.